

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 10 mars 2020

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 5 mars 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le dix mars, à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 5 mars 2020</p>	<p>Etaient présents : Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE JEAN, BOUETTE, LE FAUCHEUR, BOUDEHENT, L’HEVEDER</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 14</p> <p>PROCURATIONS : 1</p> <p>VOTANTS : 15</p>	<p>Mmes LE MASSON, ADAM, LE ROY, DANIEL</p> <p>Etaient absents : Mme LE GRAND, MOISAN, POIX, LE GALLIC-BODROS Mr LE HOUEROU</p> <p>Procurations : Mme MOISAN à Mr LE MOIGNE</p> <p>Secrétaire : Mr LE FAUCHEUR</p>

A l'ouverture de la séance, Mickaël Le Faucheur revient sur la délibération n°07-02-20 du 11 février 2020 : Cette délibération avait été ajoutée avec autorisation en début de conseil et donc les documents s'y référant joints le soir-même ; il aurait voulu voter contre mais dans la précipitation il a voté pour. Il a demandé à ce que cela soit inscrit au compte-rendu.

09-03-20 SDE – RENOVATION DU FOYER H0414

Le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude de rénovation du foyer d'éclairage public H0414 situé Hent Ty Forn, rénovation chiffrée au montant estimatif de 1 179,36 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence « *Eclairage public* » au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA, et percevra de la part de la collectivité une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **687,96€**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du foyer d'éclairage public H0414 situé Hent Ty Forn,
- **CONFIRME** le paiement de la dépense par crédits inscrits au budget principal 2020 à l'article 2041582, ONA,
- **DIT** que cette participation, une fois soldée, sera soumise en N+1 à amortissement linéaire au budget communal, conformément aux dispositions prises par délibération n° 03-03-06 du 21 mars 2006.

10-03-20 POLE ENFANCE JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE DE CESSION

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 15-12-17, du 5 décembre 2017, approuvant le principe de cession à Guingamp-Paimpol Agglomération, dans l'enceinte du Groupe scolaire des Deux Ménéés, de l'emprise foncière nécessaire à la construction du pôle enfance-jeunesse intercommunal, et la délibération n° 19-12-17 approuvant la cession à l'euro symbolique.

L'implantation du projet a été défini et le bornage effectué sur les parcelles cadastrées section I2136, I102 et I1736.

La demande de permis de construire (PC02213519P0020) a été déposée le 01/08/2019 et le permis a été accordé le 21/11/2019.

Afin de finaliser la cession,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au Budget principal, à l'article 775, « Produits des cessions d'immobilisations »,
- **DESIGNE** Me DE LAMBILLY, notaire à Belle-Isle-en-Terre, aux fins de rédaction de l'acte,
- **DIT** que l'acquéreur supportera les frais notariés inhérents à cette cession,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

11-03-20 PARK SALADENN – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS PAR GUINGAMP HABITAT – AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE DE CESSION

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 11-02-19, du 19 février 2019, autorisant la cession à l'euro symbolique des lots 12, 13 et 18 du lotissement Park Saladenn à Guingamp Habitat pour la construction de 6 logements locatifs sociaux.

Les demandes de permis de construire (PC02213519P0017, PC02213519P0018 et PC02213519P0019) ont été déposées le 16/07/2019 et les permis ont été accordés le 30/09/2019.

Afin de finaliser la cession,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au Budget principal, à l'article 775, « Produits des cessions d'immobilisations »,
- **DESIGNE** Me DE LAMBILLY, notaire à Belle-Isle-en-Terre, aux fins de rédaction de l'acte,
- **DIT** que l'acquéreur supportera les frais notariés inhérents à cette cession,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

12-03-20 FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances, réunie le 19 février 2020, a arrêté à l'unanimité les attributions suivantes, pour validation ce jour par le Conseil Municipal.

Mme le Maire soumet donc à l'assemblée ces propositions :

ASSOCIATIONS	Vote 2019	Vote 2020
Associations communales		
Coopérative scolaire	3 100	3 100
U.S Méné Bré	2 400	2 400
Amicale des Retraités LOUARGATAIS	85	85
Lannion Judo Club du Trégor (convention)	2315	GELÉE
FNACA	65	65
Amicale Laïque	2 000	1 000
Skol Gouren Roc'h ar Big	1 350	1 500
1001 PAGES		1 500
Sous Total	11 315 €	9 650 €
Autres associations		
Ti ar Vro Treger-Goueloù	100	100
Handi'Chiens	100	100
Sous Total	200 €	200 €
Associations caritatives		
"La Pierre LE BIGAUT "Mucoviscidose" CALLAC	100	100
ADAPEI 22 – ST BRIEUC	35	35
Association des Paralysés de France SAINT-BRIEUC	35	35
Restos du Cœur – SAINT-BRIEUC	200	200
Solidarité Paysans 22 – SAINT-BRIEUC	35	35
La Ligue Contre le Cancer – SAINT-BRIEUC	200	200
France ADOT – SAINT-BRIEUC	35	35

AFSEP Sclérose en plaques - BLAGNAC	35	35
CIDFF Droits des Femmes et Familles, SAINT-BRIEUC	50	50
Association Protection Civile 22 – SAINT-BRIEUC	35	35
Croix Rouge Française - GUINGAMP	35	35
Rêves de Clown – SAINT-BRIEUC	35	35
Parents & Jeunes Sapeurs-Pompiers - LANVOLLON	35	35
Sous Total	865 €	865 €
Formation Emploi		
Chambres de Métiers – PLOUFRAGAN (5 apprentis)	150	250
Bâtiment CFA 22 - PLÉRIN	200	250
Sous Total	350 €	500 €
Divers		
Les Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.) - BEGARD	35	35
CCAS – Résidence Ker Enez – BELLE-ISLE-EN-TERRE		35
Sous Total	35 €	70 €
TOTAL GENERAL	12 765 €	11 285 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention (H. LE JEAN) et 14 pour :

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 de la commune, article 6574.

13-03-20 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU CG 2019

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14-03-20 FINANCES – PARK SALADENN – APPROBATION DU CG 2019

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-03-20 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU CA 2019

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTÉ ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	8 556,39 €			287 763,63 €	8 556,39 €	287 763,63 €
Opérations de l'exercice	1 004 527,08 €	1 040 246,76 €	2 240 442,60 €	2 478 668,23 €	3 244 969,68 €	3 518 914,99 €
TOTAUX	1 013 083,47 €	1 040 246,76 €	2 240 442,60 €	2 766 431,86 €	3 253 526,07 €	3 806 678,62 €
Résultats de clôture		27 163,29 €		525 989,26 €	0,00 €	553 152,55 €
Restes à réaliser	351 160,39 €	273 936,00 €			351 160,39 €	273 936,00 €
TOTAUX CUMULES	351 160,39 €	301 099,29 €	0,00 €	525 989,26 €	351 160,39 €	827 088,55 €
RESULTATS DEFINITIFS	50 061,10 €			525 989,26 €		475 928,16 €

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTÉ ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	189 066,14 €			26 467,54 €	189 066,14 €	26 467,54 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	40 039,09 €	40 668,09 €	33 903,53 €	40 668,09 €	73 942,62 €
TOTAUX	189 066,14 €	40 039,09 €	40 668,09 €	60 371,07 €	229 734,23 €	100 410,16 €
Résultats de clôture	149 027,05 €			19 702,98 €	149 027,05 €	19 702,98 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	149 027,05 €	0,00 €	0,00 €	19 702,98 €	149 027,05 €	19 702,98 €
RESULTATS DEFINITIFS	149 027,05 €			19 702,98 €	129 324,07 €	

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

17-03-20 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **525 989,26 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 voté le 10 mars 2020	
<u>Résultat de fonctionnement N-1</u>	
<u>A Résultat de l'exercice.</u> Excédent :	+ 238 225,63 €
<u>B Résultats antérieurs reportés.</u> Ligne 002 du compte administratif N- 1 Excédent :	+ 287 763,63 €
<i>Résultat à affecter</i> C = A+ B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous).	+ 525 989,26 €
<u>Investissement.</u> <u>D -Solde d'exécution N-1 .</u> (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 27 163,29 €
<u>E -Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.</u> - D'où Besoin de Financement ou Excédent de Financement	- 77 224,39 €
BESOIN DE FINANCEMENT = F= D + E	- 50 061,10 €
REPRISE = C= G + H	+ 525 989,26 €
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	50 061,10 €
H report en fonctionnement, R 002	475 928,16 €
Besoin de financement complémentaire	
DEFICIT REPORTE :- D 002	0,00 €

18-03-20 LOTISSEMENT PARK SALADENN – VOTE DU BP 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **VOTE** le budget primitif 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	62 942,99 €
- Recettes :	62 942,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	149 027,05 €
- Recettes :	149 027,05 €

19-03-20 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BP 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Y. LE DRUILLENNEC, R. LE MOIGNE et T. MOISAN par procuration) et 12 pour :

→ **VOTE** le budget primitif 2020, proposé par la Commission des Finances réunie le 25 février, et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	3 066 495,57 €
- Recettes :	3 066 495,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	1 160 017,69 €
- Recettes :	1 160 017,69 €